



Payment Services

CLEARIT

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements
Edition 59 | Mai 2014

**Avantages marginaux du SEPA
pour les banques suisses**
Entretien avec Erik Nooteboom
de la Commission européenne

**L'IBAN et l'IPI prennent
des chemins séparés**

**La solution suisse P2P
pour smartphones**



Interview

Page 4

Les avantages de SEPA s'avèrent marginaux pour les banques suisses

Quel rôle joue la Commission européenne (CE) dans le développement de SEPA? Comment a lieu la migration de processus et à quoi ressemble la gouvernance à venir? Quels projets sont prévus prochainement? Erik Nooteboom de la CE prend position. Il souligne le défi que cela constitue d'informer les acteurs du marché des avantages et des priorités parfois différentes et contraires de la législation et de la pratique du marché, tout particulièrement en vue de la «situation un peu particulière» de la Suisse.

Business & Partners

Page 8

Les organes EPC avec participation suisse

Six représentants suisses présentent leurs missions, jugent des avantages pour la place financière suisse et dépeignent leurs impressions concernant la collaboration internationale.

Standardization

Page 10

L'IBAN et l'IPI prennent des chemins séparés

Ensemble, ils sont apparus comme des nouvelles normes internationales du trafic des paiements en Suisse. Le justificatif IPI ne sera définitivement plus en cours à partir de 2020. En revanche, l'utilisation de l'IBAN sera en même temps obligatoire.

Products & Services

Page 12

La solution suisse P2P pour smartphones

Cela va depuis longtemps de soi que l'on puisse régler en espèces dans les magasins, restaurants ou stations de service, Oui cela va de soi au point de vente mais qu'en est-il entre amis et connaissances. Les études actuelles indiquent un besoin de plus en plus important dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle SIX est en train de concevoir une solution suisse pour la place financière de notre pays.

Bits & Bytes

Page 14

L'authentification pour le banking mobile

La mobilité joue un rôle important pour les prestations en ligne. C'est la raison pour laquelle elle occupe une place primordiale sur l'agenda de la plupart des établissements, aussi bien en Suisse qu'en dehors. La mobilité s'accompagne d'un plus grand besoin de confort et de sécurité.

**Chère lectrice, cher lecteur,**

Depuis la naissance de l'European Payments Council (EPC) en 2002, il m'a pas été possible, en tant que représentant de la place financière suisse, de contribuer activement à la création d'un espace unique européen de paiements.

Il est connu que le chemin vers le SEPA n'était pas si rectiligne que l'industrie bancaire européenne se l'était imaginée il y a douze ans. Dans la charte de l'EPC, elle voulait – quasiment selon le principe de l'autorégulation – fonder «leur» espace unique de paiements («... launch **our** Single Euro Payments Area»). Entre-temps, le législateur de l'UE a pris plusieurs fois l'initiative, entre autres avec trois règlements et une directive, et enfin avec l'ajournement de la date de migration vers le SEPA au 1^{er} août 2014. Ce n'est pas un secret que de nombreuses banques, la Commission européenne, la Banque centrale européenne ainsi que d'autres acteurs exposent à plusieurs voix leurs intérêts et ne trouvent ainsi pas de solution harmonieuse. Même si aucun groupe a cappella ne se forme, la vision SEPA est malgré tout à portée de la main.

Une nouvelle gouvernance SEPA est sensée en ouvrir la voie. Le Conseil SEPA de la Commission européenne a été remplacé à la fin de l'année dernière par l'Euro Retail Payments Board de la Banque centrale européenne et l'EPC ne passe pas non plus à un nouvel ajustage. Cela reste donc captivant pour nos représentants suisses! Les modifications sur place sont tout au moins aussi

captivantes. Bien que la législation européenne n'ait pas d'influence directe sur le trafic des paiements suisse, nous nous sommes fait connaître depuis le début dans la vision SEPA. Il en découle un résultat positif: l'intention de notre place financière de rapprocher le plus possible d'ici la mi-2018 les procédures et systèmes de paiement nationaux aux nouvelles normes européennes. Nous avons aussi, chère lectrice et cher lecteur, comme vous le savez, des objectifs ambitieux. Une nouveauté s'est rajoutée: l'usage obligatoire de l'IBAN. Le législateur suisse ne joue à cet effet aucun rôle. Nous sommes cependant convaincus que la bonne et longue tradition suisse de l'autorégulation nous aide, en tant que banques suisses, à ce que nos clients commerciaux l'adoptent d'ici 2020.

Michael Montoya, UBS SA

Président du Conseil d'administration de SIX Interbank Clearing

Les avantages du SEPA s'avèrent marginaux pour les banques suisses

Quel rôle joue la Commission européenne (CE) dans le développement du SEPA? Comment a lieu la migration de processus et à quoi ressemble la gouvernance à venir? Quels projets sont prévus prochainement? Erik Nooteboom de la CE prend position. Il souligne le défi que cela constitue d'informer les acteurs du marché des avantages et des priorités parfois différentes et contraires de la législation et de la pratique du marché, tout particulièrement en vue de la «situation un peu particulière» de la Suisse.

CLEARIT: Monsieur Nooteboom, la CE a interrompu la participation d'étudiants suisses au programme d'échange européen «Erasmus» et ajourné les discussions sur le programme de recherche et d'innovation «Horizon 2020» après que des électeurs en Suisse suite à un référendum aient décidé d'instaurer de nouveau des contingents pour les immigrants de l'Europe. Y-a-t-il vis-à-vis de SEPA des conséquences concernant les relations entre la Suisse et l'Europe?

Erik Nooteboom: Non, il n'y a pas de conséquence. SEPA est une affaire spécifique très technique. Pour le secteur du paiement, tout fonctionne comme d'habitude étant donné que la Suisse n'est pas concernée par régulation européenne concernant le SEPA.

Indépendamment du référendum suisse au mois de février – il a été constaté que l'un des principes fondamentaux de SEPA des banques européennes n'est pas toujours respecté lorsqu'il s'agit de virements de la Suisse dans les pays UE. Autrement dit, les banques condamnent de temps en temps leurs bénéficiaires en exigeant parfois des frais de virement de telle sorte que le montant crédité est inférieur au montant viré à l'origine. Quelle position avez-vous vis-à-vis de ce sujet?

Nous devons clairement faire la différence entre les paiements en euros au sein de l'UE et les paiements que nous nommons internationaux. Ces derniers sont des paiements qui s'effectuent entre la zone euro et des pays, qui ne font pas partie de cette zone, tout particulièrement des états comme la Suisse qui ne sont pas membres de l'EEE. Ces paiements ne sont pas soumis au règlement SEPA. C'est la raison pour laquelle les banques sont libres d'exiger ou non dans ce cas des frais. Bien que je sois profondément désolé que de tels bénéficiaires soient touchés par des frais supplémentaires, nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose étant donné que la Suisse ne fait ni partie de la zone euro ni de l'EEE. Ainsi, dans ce cas, les mêmes règles sont en principe en vigueur entre la Suisse et la zone euro que par exemple entre la zone euro et les USA. Les banques peuvent comptabiliser ce qu'elles veulent.

Mais cela ne fait-il pas partie du secteur des paiements entièrement conformes à SEPA pour ce qui concerne les formats, normes, etc.? Ne parlons-nous pas de paiements SEPA entre deux pays SEPA? Du point de vue du citoyen européen, il est difficile de comprendre pour quelle raison il devrait payer pour un virement SEPA.

En fait, un tel paiement peut être conforme à SEPA d'un point de vue technique, étant donné que la Suisse prend part au système SEPA, cette transaction n'est cependant couverte ni par la directive 2007/64/CE concernant les services de paiement ni par le règlement (CE) n° 924/2009 ou le règlement (CE) n° 2560/2001 sur les paiements trans-frontaliers. L'avantage sur lequel vous voulez en venir, c'est à dire d'obtenir le montant complet sans réduction, ne fait pas partie de la convention technique de l'European Payments Council (EPC) mais de la réglementation européenne. Les paiements, les taxes, etc. sont là-bas très clairement définis en matière de fixation transparente des prix. Je comprends que ceci puisse occasionner une mauvaise expérience pour les clients dans cette situation un peu particulière, cependant la cause ne vient pas de l'UE mais du fait que la Suisse n'est pas soumise à la réglementation européenne. Nous ne pouvons pas promulguer de lois pour les pays qui ne font pas partie de l'UE ou de l'EEE.

Dans l'interview d'un journal, un représentant de la Bundesbank citait trois avantages essentiels de SEPA, l'un d'eux étant la possibilité d'encaisser des prélèvements trans-frontaliers. En raison du fait qu'auprès de l'une des plus importantes banques suisses les transactions étrangères ne représentent que 3% du bilan et que parmi cela la part des prélèvements SEPA est presque trop petite pour être mesurée – qui en profite?

Nous avons récemment mené une étude afin de recueillir les données clés sur les avantages. Il en est ressorti que la structure SEPA permet au total pour les huit millions d'entreprises et les 6 800 banques dans la zone euro des économies de 22 milliards d'euros. Celles-ci sont très largement obtenues par le traitement plus efficace et les infrastructures de compte bancaire optimisées. De tels gains d'efficacité sont très importants. Ce n'est cependant pas vrai que tous les participants au marché du paiement profitent de la même manière de ces avantages. Il est en tout cas évident que les plus grosses entreprises tirent le plus d'avantages étant donné que ce sont les plus grands acteurs. En outre, cela présente également de nombreux avantages pour les clients finaux, tout particulièrement du fait de la protection des consommateurs étant donné que les paiements sont bien plus sûrs et efficaces. La même chose vaut pour les PME qui profitent en plus de l'accès plus rapide aux montants crédités. Les avantages dans la zone



Biographie succincte

Erik Nooteboom a été nommé le 1^{er} mars 2013 chef d'unité des Services financiers de détail et politique des consommateurs, DG du marché intérieur. Auparavant, il était chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique des marchés publics dans l'Union

européenne ainsi que des politiques d'ouverture internationale des marchés publics. Erik a étudié le droit à Amsterdam et a rejoint la Commission en 1987, après 5 ans dans la fonction publique néerlandaise.

euro sont donc clairs comme du cristal. Face à l'exemple de la banque suisse que vous avez mentionné: malheureusement, je dois de nouveau vous rappeler le fait que la Suisse ne fait pas partie ni de l'UE ni de l'EEE, c'est la raison pour laquelle je suppose que bien que ce projet puisse avoir des effets secondaires positifs pour les banques n'appartenant pas à l'UE/EEE, les avantages vont s'avérer marginaux pour eux étant donné qu'elles ne sont pas englobées intégralement au système.

Le Ministère fédéral des Finances d'Autriche a déclaré: «Suite à l'implémentation des instruments SEPA et des normes, nous pouvons réaliser chaque année env. 15 millions d'euros d'économies.» Ne voit-on pas d'une manière générale un potentiel afin d'obtenir d'énormes économies en faveur des contribuables?

Les contribuables vont certainement en tirer profit étant donné l'augmentation de la concurrence entre les banques. Si les citoyens ne doivent disposer que d'un seul compte bancaire pour satisfaire à l'ensemble de leurs besoins au sein de l'UE, les banques vont alors bien sûr se battre pour pouvoir proposer aux consommateurs ce seul compte bancaire. C'est une affaire de stratégie nationale si les

gouvernements vont ou non transmettre ces éventuelles économies aux contribuables. La Commission européenne ne peut et ne veut pas y imposer une politique.

A combien s'élevaient les frais de la CE pour la migration SEPA et quelles expériences en avez-vous tirées?

Si nous jetons un coup d'œil sur les économies de la Commission, nous devons avouer que nous sommes un tout petit acteur, une toute petite administration. Oui, nous avons nous aussi implémenté SEPA bien que la migration constituait seulement une partie de toute la réorganisation de nos flux monétaires. Nous n'avions pas de projet SEPA pour nous. Nous avons rénové tout notre système de budgétisation et financement. Un des avantages que nous avons constaté, c'était que la Commission disposait avant SEPA de nombreux comptes bancaires dans chaque Etat membre. Les 28 Etats avaient chacun 5 à 10 comptes bancaires. Nous utilisons désormais quatre banques en Belgique afin d'effectuer toutes les transactions financières. Je suppose que c'est également valable pour les gouvernements. Juste pour vous donner une idée: nous effectuons très peu de paiements, seulement environ 1,9 millions par an, parmi eux 1,6 millions en euros qui

concernent de très faibles montants. Bien que ceci soit seulement marginal par rapport au nombre total des paiements, nous avons tout de même d'ores et déjà constaté pas mal d'économies et surtout des gains d'efficacité.

D'un point de vue général, que savent les autorités communales et régionales concernant SEPA?

Les campagnes d'information menées par les Banques centrales nationales et les administrations ont été fortement renforcées depuis la fin de l'année dernière étant donné qu'ils ont eux aussi reconnu le problème. Elles ont en outre fait énormément d'efforts pour toucher les citoyens et les PME. Cependant, malgré les campagnes intensives, le nombre de transactions reste à un niveau très faible. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de prolonger la migration de six mois. Par conséquent, on a eu beaucoup de publicité dans les journaux, à la télévision, etc. C'est ainsi que nous avons pu finalement atteindre tous nos groupes cibles qui se sont réveillés et ont constaté que ce serait pour eux catastrophiques de ne pas migrer étant donné que les banques ne devraient plus effectuer de paiements non conformes à SEPA pour des raisons légales. Et c'est intéressant car du fait de cette manœuvre, les taux de migration ont monté en flèche à la dernière minute – également auprès des PME. Au cours du mois, le nombre des migrations auprès du prélèvement SEPA a augmenté de 60 à 80%. Et il nous reste encore cinq mois d'ici la fin du délai.

Selon les dires d'un responsable d'une entreprise familiale d'Hambourg, n'effectuant pas d'affaires transfrontalières, l'adoption de SEPA coûte à son entreprise env. EUR 30 000. Quels avantages peut à l'avenir attendre un tel intéressé?

Le fait est qu'il s'agit d'une migration sur un marché des paiements très intégré. Au départ, des investissements s'avèrent donc nécessaires. Je comprends que cela soit une certaine frustration étant donné que cet investissement n'est en aucun cas amorti en un an. Mais à long terme, il va cependant certainement en profiter du fait de l'efficacité. Je suis cependant un peu étonné de frais aussi élevés dans ce cas. Il existe des solutions logicielles de comptabilité sur le marché qui s'occupent de l'IBAN et ne coûtent que quelques centaines d'euros. D'un autre côté, beaucoup d'entrepreneurs sautent sur cette occasion pour actualiser et moderniser leur infrastructure banking, par exemple leur système de calcul des salaires. Je pense que c'est une partie des 30 000 euros dépensés à ce titre.

Comme nous abordons justement le thème de l'IBAN: vis-à-vis de l'UE, un consommateur irrité a dit lors d'une émission satirique nocturne allemande «J'ai eu besoin de 30 ans pour retenir mon numéro de compte et vous vous amenez désormais avec un sudoku de deux kilomètres». Pourquoi croyez-vous que les gens parlent d'«IBAN le Terrible»?

Parce que le numéro est aussi long. Je peux complètement le comprendre. Ma raison est simple vis-à-vis de cette



critique: ce n'est pas de notre faute. Le long numéro n'a pas été prescrit par la Commission européenne ou l'UE mais par le secteur bancaire allemand. La détermination de l'IBAN est en effet fixée à l'échelle nationale dans les Etats membres. L'approche générale est prescrite dans les réglementations EPC, mais l'implémentation complète de la manière de composer l'IBAN est laissée aux Etats membres. Et puis, le client n'a pas du tout besoin de connaître son IBAN. Il doit seulement savoir où le trouver. S'il connaît son numéro de compte, il existe de nombreux sites Internet sur lesquels il peut facilement le convertir en IBAN. Connaissez-vous par cœur les numéros de téléphone portable de vos amis?

Pourquoi est-ce que je le devrais? Je possède un smartphone.

Oui, justement.

Que pensez-vous de la conclusion de cet homme énervé: «Continue sur ta lancée, mon cher, et l'UE ne va pas tenir longtemps.» L'IBAN est associé à SEPA et l'UE.

Il existe un ressentiment dans l'UE envers toute l'Europe. C'est clair, nous en sommes conscients et nous devrions prendre ceci au sérieux. Mais seulement pour les arguments judicieux. Le circuit médiatique autour de l'«IBAN le Terrible» est certes amusant, je souhaiterais cependant mettre l'accent sur le fait que seulement très peu d'individus sont

en mesure de se souvenir de deux numéros de téléphone. Cela ne signifie tout de même pas que je ne peux plus appeler mes amis. Nous devons ainsi faire une différence entre les propos sérieux pour lesquels nous pouvons entreprendre quelque chose et nous forcer à des améliorations et ceux qui s'avèrent rigolos ou pas. On en prend connaissance mais on ne peut malheureusement pas faire grand-chose.

De quels propos sérieux tenez-vous compte?

Lorsque des choses ne fonctionnent vraiment pas correctement dans le système SEPA. Lorsque des problèmes structurels surviennent en raison d'erreurs ou parce qu'ils ont été conçus de manière un peu trop complexe – ce type de dire devrait être pris au sérieux.

Il y en a?

Non. Aucun problème n'est jusqu'à présent survenu.

Il y a un an, un représentant du «Deutscher Sparkassen- und Giroverband» a dit vis-à-vis du rôle de l'EPC que la situation caractérisée par autodétermination travaillerait contre un avenir de SEPA. Suite à cela, le travail a été interrompu jusqu'à un certain niveau étant donné qu'il régnait de l'insécurité parmi les membres de l'EPC sur ce qui pourrait être défini et conçu au sein de l'EPC. Quelles sont les nouvelles évolutions par rapport à la gouvernance SEPA?

Il y a eu effectivement récemment une révision du forum de consultation actuel des participants, le SEPA Council, étant donné que l'on avait l'impression que l'ensemble des participants n'était pas suffisamment représenté, tout particulièrement au niveau des clients. On a perçu le conseil comme une sorte de club bancaire. Et c'est une des raisons pour lesquelles le Conseil et le Parlement européen ont prié la Commission et la Banque centrale européenne en tant que co-représentants de revoir ceci une nouvelle fois et de s'assurer que l'offre et la demande soient mieux contrebalancées. Et ceci a été atteint. Si vous lisez les communiqués de presse de la BCE sur le nouveau forum, l'Euro Retail Payments Board (ERPB), vous allez constater que la composition est désormais plus équilibrée et qu'il y a à chaque fois sept représentants du côté de l'offre et de la demande. Deuxièmement, la décision de la Commission de ne plus assumer la présidence en collaboration avec la BCE constitue une autre étape importante. Nous laissons la présidence à la BCE, non pas parce que nous ne sommes plus intéressés, mais parce que nous avons le sentiment que le forum devrait être dirigé par le marché et non pas par la politique. Nous allons continuer à suivre très attentivement les activités de ce nouveau forum, mais comme une sorte d'observateur. La Commission observe par exemple actuellement le comité de Bâle. Cela ne signifie cependant pas que notre influence soit retombée à zéro. Je souhaite souligner ceci car des réserves ont été émises sur le retrait de la Commission de la présidence. Cela ne doit pas être mal interprété.

Quelles modifications peut-on noter dans l'EPC?

L'EPC traverse en ce moment un processus de transformation. C'était traditionnellement une organisation très fortement dirigée uniquement par des banques. Vous savez sûrement que la Commission approuve, par exemple par le biais du projet PSD, une ouverture du marché des paiements en laissant participer des tiers afin de profiter de leur engagement et de renforcer la compétition. Et une idée similaire se présente également auprès de l'EPC. Le processus est loin d'être terminé mais j'ai eu des signaux de l'EPC comme quoi ils réfléchissent également sérieusement sur un éventuel élargissement des membres afin que tous les acteurs du marché bancaire soient représentés. On se demande par exemple également si des fournisseurs tiers devraient prendre en charge ou non une mission. Il est intéressant de constater que les mêmes réflexions se retrouvent aussi bien auprès de l'EPC que du SEPA Council. Je ne peux pas anticiper le résultat, je suis cependant confiant sur le fait que l'EPC va ouvrir ses portes à différents acteurs du marché, entre autres également des fournisseurs du trafic des paiements sans statut bancaire.

La vision SEPA n'est désormais plus une fiction. Pourquoi est-ce si important de créer de nouveaux forums?

Est-ce que SEPA s'est d'ores et déjà établi? Oui et non. Je pense qu'il continue d'avoir des projets sur les produits niches qui ne sont pas encore terminés. Nous devons surveiller de près l'implémentation des mécanismes SEPA. Il y a encore beaucoup de questions qui doivent être discutées étant donné que les marchés des paiements ne seront pas complètement intégrés d'ici août 2014. Il y a encore des pays membres de l'UE qui n'ont pas l'euro et dont leur délai concernant la migration SEPA est de 2016. Nous avons ainsi beaucoup à faire: des questions concernant les cartes SEPA, la création d'une sorte d'organisme de cartes européennes, les problèmes de normalisation dans le domaine des paiements mobiles. Tout ceci nécessite de bonnes ententes avec les acteurs du marché. L'ERPB est le forum par excellence dans lequel les différents participants se rencontrent et peuvent mener des discussions.

Et après 2016?

Ah, peut-être que la Suisse souhaitera se joindre (*rire*). Qui sait ce que l'avenir va nous apporter par ex. dans les marchés extrêmement innovants du trafic des paiements de détail. Il n'y a pas de limite.

Interview:

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing

gabriel.juri@six-group.com

Les organes EPC avec participation suisse

Six représentants suisses présentent leurs missions, jugent des avantages pour la place financière suisse et dépeignent leurs impressions concernant la collaboration internationale.



Le SEPA Payment Schemes Working Group (SPS WG) est responsable de l'entretien et de l'évolution des Rulebooks du virement et du prélèvement SEPA. En outre, il élabore des documents d'aide, des procédures opérationnelles et de l'assistance concernant les activités relatives aux normes. D'une règle générale, le SPS WG participe à la définition du trafic

des paiements européen et constitue une sorte de «local des machines» du SEPA. Ici, les schémas sont examinés, optimisés et de nouvelles fonctions sont conçues. Si la Plenary approuve les demandes, les Rulebooks seront adaptés, publiés et par la suite obligatoires. De mon point de vue, la participation de la Suisse dans ce group d'environ 32 membres s'avère très importante. La place financière peut ainsi aider à concevoir les évolutions dans SEPA et a dès le départ connaissance de l'évolution. Cela permet à la Suisse d'anticiper les modifications futures et de prendre à temps les mesures nécessaires. Ainsi pas la moindre surprise.

Roger Mettier, Credit Suisse Group SA



Le M-Channel Working Group a pour objectif de définir et mettre en place un écosystème pour les paiements SEPA initialisés par téléphones mobiles à l'aide d'un Rulebook et de la création d'un environnement sécurisé. Le groupe comprend ca. 30 membres de diverses entreprises actives dans le secteur financier dans toute l'Europe. Suite à une longue procédure de nomination

et de sélection, je suis depuis début 2014 de la partie en tant que troisième représentante suisse et tente de représenter dans ce comité le mieux possible les intérêts de notre place financière. Etant donné que j'ai participé seulement une fois à l'une des réunions, mon activité actuelle consiste principalement à élargir mon savoir en la matière, à définir des processus pour le flux d'information et à renforcer le nouveau réseau très intéressant et polyvalent. Je considère comme mon devoir de me tenir le plus au courant possible sur les activités de l'EPC et de pouvoir discerner si et dans quelle mesure la place financière est concernée par les documents élaborés, directives et innovations et quand celui-ci doit ainsi être adopté, appliqué et informé.

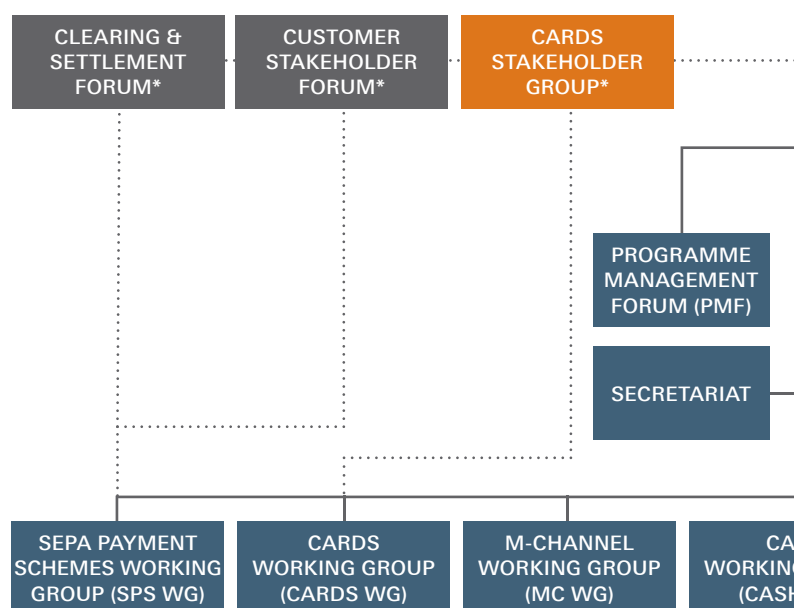
Angelika Staender, PostFinance SA



Le Scheme Management Committee (SMC) – le second organe décisionnel outre la Plenary, rassemble deux fonctions: la première, c'est l'administration des schémas et la garantie du respect des règles. La seconde, c'est la gestion du perfectionnement des schémas. La première fonction est soutenue par le Complaints & Adherence Committee (CAC) auquel

je fais partie. Au près du CAC, il s'agit en premier lieu de l'autorisation des banques concernant les instruments SEPA. Celle-ci doit remplir des directives exactes et être prise en charge par les National Adherence Support Organisations. Le nombre de plaintes est pour le moment calculable. Vis-à-vis de cas particuliers, trois experts externes se tiennent à la disposition de SMC. Ceci comprend actuellement 12 experts, se réunit quatre fois par an à Bruxelles. Le CAC a tous les mois une conférence téléphonique. Neuf membres du SMC sont envoyés par chaque communauté nationale, trois – y compris le président – sont nommés en tant qu'experts indépendants directement par la Plenary. J'assume déjà depuis 2002 différentes fonctions en collaboration avec l'EPC. La nature de l'entretien de contacts internationaux de plusieurs années s'avère pour moi très important. Bien évidemment que je me réjouis également sans cesse d'avoir de nouveaux contacts.

Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA



* Alignement avec d'autres acteurs concernés, ** Organes décisionnels, *** Org



L'Information Security Support Group (ISSG) comprend ca. 20 membres de banques nationales ou associations bancaires ainsi que trois observateurs de la BCE, Visa et Mastercard Europe. Divers groupes de travail sont au sein de l'ISSG. L'un des groupes est par ex. le Cybercrime Information Sharing Expert Group, qui est en contact étroit avec les organisations

européennes telles que l'Agence européenne de la sécurité des réseaux ou Europol. La mission de l'ISSG consiste à conseiller en matière de sécurité lorsqu'il est question de paiement dans le domaine de l'EPC. Cela comprend des questions relatives aux paiements par carte, virements, prélèvements et nouveaux modes de paiement ainsi que l'infrastructure informatique utilisée en commun servant de base à leur exploitation. Ma fonction est d'apporter des connaissances spécialisées relatives à la sécurité et de représenter les intérêts des banques suisses, comme cela est fait par les représentants dans les groupes de travail des commissions de l'ASB (CSNF et KOSI). Dans la situation actuelle où la nouvelle directive sur les services de paiement est proposée et la sécurité d'Internet est discutée de manière intensive à tous les niveaux, la collaboration avec les membres de l'ISSG rencontre toujours plus d'estime auprès des acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'EPC.

Alain Hiltgen, UBS SA



Le SEPA Card Working Group (CWG) avait comme objectif de surveiller et de développer l'implémentation de SEPA for Cards. En tant qu'élément essentiel de normalisation, le SEPA Cards Framework (SCF) a été conçu et promu en 2006 en collaboration avec environ 30 spécialistes de cartes des banques européennes et organisations de cartes. Le SCF constitue une large

association de toutes les exigences commerciales en matière de terminaux, d'ATM, opérateurs de cartes, émetteurs et acquéreurs. Afin d'encourager encore davantage l'effort de standardisation de l'EPC, le Card Stakeholder Group (CSG) a été fondé. Ceci comprend à chaque fois 5 membres de divers secteurs européens: le commerce, des fabricants, des opérateurs, des Cards Schemes et banques. L'amélioration des documents de normalisation a été transmise du CWG au CSG. La version 7.0 du SEPA Cards Standardisation Volume vient d'être publiée. Je fais partie du CWG depuis fin 2006. Jusqu'à la fondation du CSG, la mission intéressante et prometteuse fut de réussir à combiner et harmoniser les exigences tout à fait diverses. Durant cette phase, nous avons pu tout particulièrement apporter nos expériences suisses avec la norme du terminal ep2. Dans sa forme actuelle, le CWG sert principalement de «Sounding Board» pour les représentants des banques dans le CSG.

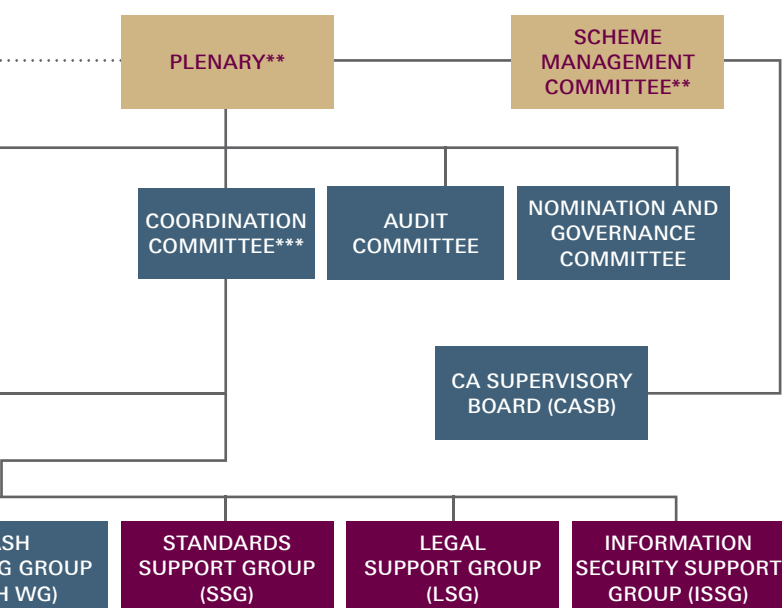
Emil Büchler, SIX Payment Services SA



Le Legal Support Group (LSG) est l'un des trois Support Groups subordonné au Coordination Committee. Le LSG assiste tous les organes de l'EPC en matière de droit et de réglementation. Les membres sont choisis par la Plenary. Chaque année, le LSG se rencontre au total huit fois, dont quatre fois physiquement à Bruxelles.

Actuellement, une analyse a été élaborée, à l'attention de la Plenary, sur les répercussions juridiques concernant l'ébauche de la Commission UE sur la version 2 de la directive sur les services de paiement. Je représente la Suisse seulement depuis peu. Jusqu'à présent, mes expériences se sont révélées extrêmement positives. La collaboration avec des juristes des ordres juridiques étrangers constitue un enrichissement aussi bien personnel que bien évidemment professionnel. L'avantage de prendre part est de participer aux directives légales à venir et surtout d'en prendre connaissance particulièrement tôt. En outre, il offre pour un juriste suisse une occasion plutôt rare de se familiariser avec la procédure législative européenne.

Dr. Sergio Greco, UBS SA



L'IBAN et l'IPI prennent des chemins séparés

Ensemble, ils sont apparus comme de nouvelles normes internationales du trafic des paiements en Suisse. Le justificatif IPI ne sera définitivement plus en cours à partir de 2020. En revanche, l'utilisation de l'IBAN sera en même temps obligatoire.

«L'IBAN est incontestablement un progrès dans le trafic des paiements et est également appuyé sans réserve par PostFinance. Il existe de fortes réserves envers l'engagement de l'IPI dans le trafic suisse des paiements» selon Jürg Bucher, l'ancien chef adjoint de PostFinance lors d'une interview de CLEARIT suite à l'instauration des normes en automne 2000. Cela devrait rester.

(Presque) pas de chance en Europe

L'International Payment Instruction (IPI), conçu par l'ISO (International Organization for Standardization) et de l'ECBS (European Committee for Banking Standards), n'existe en Europe pratiquement que dans les glosaires. Une recherche sur Google montre que le bulletin de versement IPI n'est de nos jours proposé activement dans aucun pays européen par les banques – mis à part la Suisse et le Liechtenstein. Mais aussi ici, le nombre est limité. Ces douze derniers mois, environ plus de 16 000 transactions ont été enregistrées selon les statistiques des systèmes de paiement interbancaire. En pourcentage (0,05), cela s'avère encore à peine mesurable par rapport au volume total.

Pourtant l'IPI emprunte actuellement la meilleure voie pour réussite. La Commission européenne la déclarait début 2000 comme axe d'action: «Les banques doivent s'engager à mettre intégralement en œuvre les normes IBAN et IPI le plus rapidement possible, et au plus tard pour le 1^{er} janvier 2002, et elles doivent convenir pour ce faire d'un calendrier, tant au niveau national que communautaire. Les clients des banques devront être informés des avantages de ces normes en termes de coûts et de rapidité d'exécution, et encouragés à y recourir sitôt qu'elles seront en place.» Les banques suisses n'ont pas du tout cédé et ont instauré sur la place financière, avec des arguments similaires, le nouveau justificatif de paiement en trois langues.

Depuis, beaucoup d'eau est passée sous les ponts sans que les clients ne puissent être enthousiasmés de l'utilisation du justificatif de paiement. De façon conséquente, le conseil d'administration de SIX Interbank Clearing a décidé, lors de sa dernière séance, de retirer de la circulation IPI au plus tard d'ici le 31 mars 2020.

«L'horreur» à plusieurs chiffres également obligatoire en Suisse

Il en est tout autre pour l'IBAN qui a pourtant été décrié, tout particulièrement en Allemagne, comme étant perçu entre-temps comme l'horreur – conformément à «Ivan le Terrible», un tsar ayant massacré tous les habitants de la ville de Novgorod au 16^{ème} siècle. En Suisse, cette frayeur n'a jamais fait les gros titres. Bien que nous ne comprenons

Ordering Customer / Auftraggeber		International Payment Instruction	
Account number Kontonummer		Amount to be paid zu zahlender Betrag	
Name / Name		Currency / Amount Währung / Betrag	
Address / Adresse		Charges to be paid by Gebühren zu Lasten	0 = ordering customer / Auftraggeber 1 = beneficiary / Begünstigter 2 = shared/both / Gebührenteilung
Beneficiary / Begünstigter		Signature(s) / Unterschrift(en)	
Account number Kontonummer		No company stamps / Bitte nicht stempeln	
Name / Name			
Beneficiary's Bank Bank des Begünstigten			
Details of payment Verwendungszweck		Date of signature(s) Datum (TTMMJJJJ)	Reporting Meldecode
			Form Form
		Please refer to your bank for instructions. Ausfüllhinweise erhalten Sie bei Ihrem Finanzinstitut.	

CH 00000 F137,1 11,00 150 000



Avec cette brochure en 2000, l'IPI a fait son apparition.

pas pourquoi il serait utile de saisir les 21 chiffres dans l'e-banking. Malgré tout, l'IBAN est d'ores et déjà devenu de nos jours largement chose courante, même sans directives légales comme dans l'UE.

De 1 à presque 100

Bien évidemment, cela a demandé des efforts afin qu'à l'aide de l'IBAN, par exemple dans le système SIC, la part du traitement entièrement automatisée des virements dans le trafic des paiements national interbancaire puisse passer de 1% en 2004 à presque 100% dix ans plus tard. Les bons progrès des établissements financiers concernant le niveau d'automatisation (taux STP) a poussé, fin 2009, les comités suisses du trafic des paiements à renoncer à une tarification non STP prévue au niveau interbancaire. Le fait étant que les banques puissent tout particulièrement pousser à l'utilisation de l'IBAN auprès des clients commerciaux. Elles ont prêté main-forte à leurs clients par le biais de campagnes afin de changer radicalement les numéros propriétaires des banques et comptes postaux – aussi à l'aide de l'outil

IBAN sur le site Internet de SIX Interbank Clearing. C'est ainsi que l'IBAN s'est répandu sur les avis de crédit et de prélèvement, les relevés de compte, bulletins de versement, produits-cartes, dans les procédures de recouvrement direct ou l'e-banking.

Presque mais pas tout à fait

Le Conseil d'administration va encore plus loin. L'utilisation unique de l'IBAN dans le trafic interbancaire à compter de mars 2020 a été décidée de manière claire. A part ces exceptions:

- Paiement de compensation (actuellement le message B10)
- Paiement de banque à banque (actuellement le message B11)
- Acheminement de couverture étendu (actuellement le message B12)
- Compte du bénéficiaire, en cas de paiements de la Suisse à l'étranger
- Compte du payeur en cas de paiements de l'étranger à la Suisse

Cette obligation vaut en principe également sur tout le trafic entre les clients et les banques. Sauf pour les messages SWIFT concernant les paiements étrangers, les numéros de compte habituels des bénéficiaires peuvent être encore utilisés. Le moment n'a pas été choisi par hasard. Il convient d'attendre jusqu'à ce que, dans le cadre de la migration du trafic des paiements, les justificatifs rouge et orange soient remplacés par le nouveau bulletin de versement doté d'un code de données qui n'admet que l'IBAN.

Efforts

L'utilisation à long terme pour les établissements financiers signifie entre autres une augmentation ultérieure de la qualité STP des ordres de paiement étant donné que la validation des numéros de compte est d'ores et déjà garantie dans les systèmes bancaires des clients commerciaux. Il ne faut pas ignorer le revers de la médaille. Il convient de s'attendre à des changements pour tous les établissements concernant les paiements relatifs aux comptes internes aux banques. En outre, les mécanismes existants plus ou moins parfaits, dans le cadre de la validation des paiements effectués par les clients (vérification, conversion et rejet), doivent être améliorés. Les avantages dépassent cependant de loin les inconvénients et les frais relatifs aux changements devraient être amortis dans les deux ans.

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing

gabriel.juri@six-group.com

La solution suisse P2P pour smartphones

Cela va depuis longtemps de soi que l'on puisse régler en espèces dans les magasins, restaurants ou stations de service, Oui cela va de soi au point de vente mais qu'en est-il entre amis et connaissances. Les études actuelles indiquent un besoin de plus en plus important dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle SIX est en train de concevoir une solution suisse pour la place financière de notre pays.

Lorsque l'on saisit dans un moteur de recherche Internet largement connu la notion «peer-to-peer-payment», on obtient 167 000 000 résultats. Mais qu'est-ce que l'on peut comprendre par-là en quelques mots? Le mot anglais «peer» signifie le «pair» ou l'«ex aequo». Un peer-to-peer-payment est ainsi un paiement d'un particulier à un autre. Une telle possibilité de paiement serait par exemple pratique lors d'un apéro à un bar: au moment où la «dette» doit être réglée, des difficultés de trésorerie se font aussitôt ressentir Que faire lorsque la carte de crédit reste idiotement aussi à la maison? – Ici, un paiement peer-to-peer par smartphone serait la solution idéale car la plupart des personnes ont leur téléphone sur soi.

Environ 3,7 millions de Suisses sont en possession d'un smartphone. Que ce soit auprès de l'homme ou de la

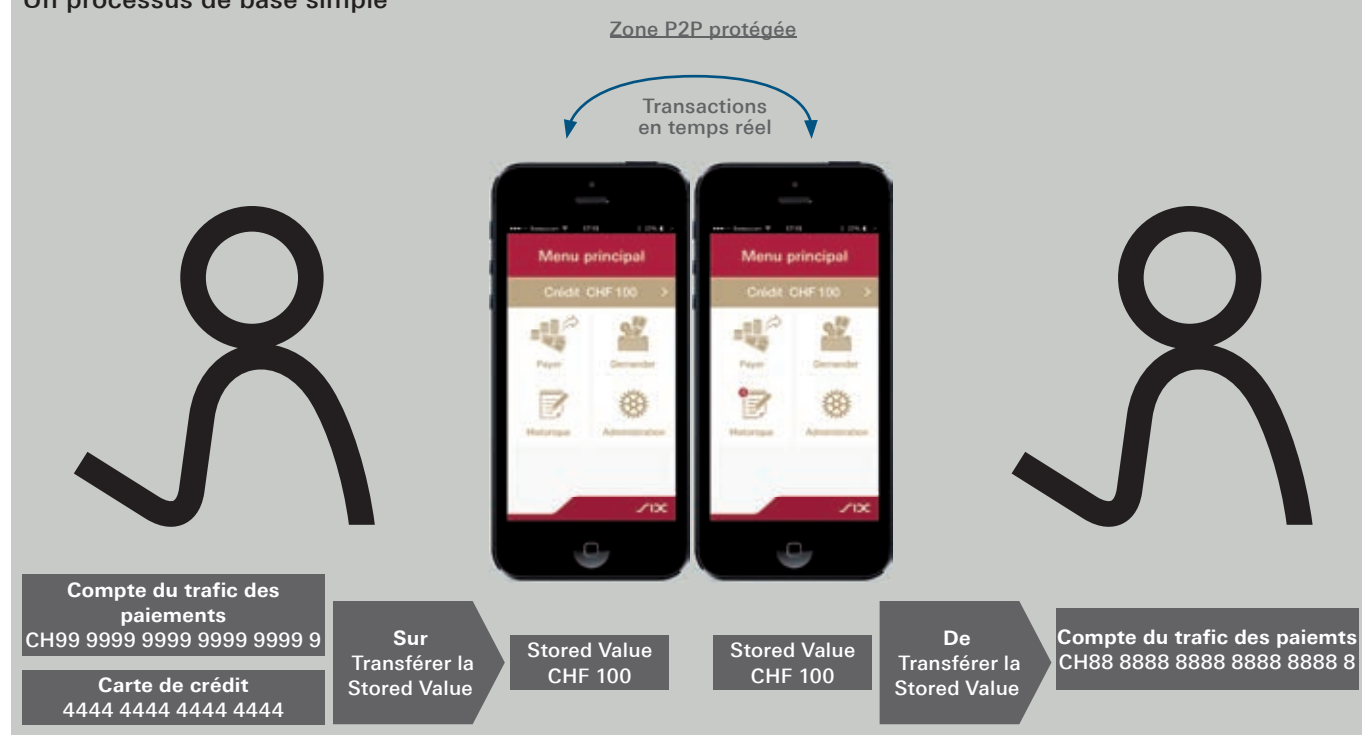
femme, cela s'avère la base idéale pour les virements sans numéraire entre amis. Cependant, afin qu'un tel nouveau service de paiement soit prospère, les exigences suivantes des clients doivent être remplies:

- Large acceptation
- Facilité d'application
- Flexibilité d'utilisation
- Intégration dans les infrastructures existantes
- Rapidité & sécurité dans le traitement
- Transparence sur les transactions effectuées.

C'est la raison pour laquelle SIX Payment Services est en train de concevoir une norme ouverte réservée aux paiements mobiles que toutes les banques suisses puissent utiliser. A l'aide d'une approche de solution éventuelle sur la base de l'état actuel de développement, on va voir comment répondre au mieux aux besoins actuels des clients.

Les clients suisses peuvent soit avoir un crédit sur l'application P2P par le biais de leur compte bancaire ou de leur

Un processus de base simple



carte de débit (montant sauvegardé ou valeur enregistrée). Tout comme l'espèce, le crédit est séparé du crédit bancaire ou d'autres moyens de paiement. Les paiements s'effectuent en circuit fermé P2P avec l'alias des numéros de téléphone mobile. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que l'émetteur prenne d'ores et déjà part au processus P2P.

Le destinataire non enregistré reçoit par SMS l'indication de paiement ainsi que la demande de téléchargement de l'application et d'enregistrement. S'il ne réagit pas, le crédit est retransmis au donneur d'ordre dans les 28 jours. Le destinataire enregistré reçoit un message en l'espace de quelques secondes concernant le crédit du montant reçu dans l'application. Son crédit actuel va aussitôt être actualisé et est mis à sa disposition pour tout paiement éventuel.

Remplir les exigences des clients dans la solution

Les innovations ne fonctionnent souvent pas par manque d'acceptation. Même la meilleure solution technique ne vaut pas le coup si on ne peut pas la «vendre» au client. Cette solution n'a rien à voir. Toutes les personnes qui disposent d'un téléphone mobile et d'un smartphone vont recevoir les paiements. Les sondages menés sur le marché montrent que 60% de tous les utilisateurs d'une application bancaire souhaiteraient avoir recours à une solution de paiement P2P. En outre, on a pu d'ores et déjà acquérir de célèbres banques, désirant prendre part à notre phase de lancement.

Tous les processus – de l'accueil à l'administration jusqu'au processus de paiement – sont sans problème. Les processus de paiement s'effectuent en temps réel sur la structure sûre de la place financière suisse. Le montant sauvegardé peut à tout moment être chargé ou déchargé de manière flexible sur la base de la procédure de paiement éprouvée et ainsi bien intégré dans le paysage actuel du trafic des paiements. Le client peut lui-même décider quelles activités doivent être plus ou moins particulièrement protégées par NIP ou non. L'archive permet de conserver sans cesse un aperçu sur ses transactions.

Perspectives

Outre le paiement entre «personnes de même rang», il est question d'élargir le cercle. Les paiements dans les petits magasins, aux distributeurs mais aussi dans les boutiques à distance comme sur Internet peuvent s'effectuer sans problème. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que la personne soit uniquement identifiée par un numéro de portable. Sur le fait des données enregistrées dans le cadre de l'administration, un directory service est mis en place. Celui-ci peut très bien être complété par d'autres attributs

afin de pouvoir identifier un bénéficiaire. On pourrait par exemple envisager ici l'utilisation du code QR comme ils vont être utilisés à l'avenir dans le nouveau bulletin de versement suisse avec code de données ou bien la technologie NFC (Near Field Communication – une désignation concernant l'échange de données sans contact à l'aide d'ondes électromagnétiques).

Thomas Reske, SIX Payment Services

thomas.reske@six-group.com

Les fonctions de l'app P2P

Seuls quelques éléments permettent de manipuler toutes les fonctions nécessaires.



Prototype

Affichage du crédit actuel en temps réel

Envoyer (= payer)

Le destinataire est identifié sur la base de son numéro de téléphone portable. Outre un message au destinataire, vous pouvez également ajouter au paiement des photos.

Si le crédit actuel ne suffit pas pour un paiement, vous pouvez sans problème «recharger» à l'aide de votre compte bancaire ou de votre carte de crédit. Ce processus est bien évidemment protégé par NIP. Les paramètres en matière de sécurité peuvent être réglés selon les besoins.

Demander

Le processus est similaire à un paiement. Un montant avec motif de paiement et photos facultatives sont envoyés à un numéro de portable afin d'être payé. Soit le payeur accepte ce paiement, soit il le refuse.

Historique

Ici, vous trouverez archivées toutes les activités de paiement, toutes les exigences et autres demandes à l'utilisateur.

Administration

Ici sont enregistrées toutes les données nécessaires du participant. Cela signifie par exemple son nom, et si possible son adresse e-mail, numéro de téléphone portable, données de carte de crédit et bancaire. En outre, un NIP peut être défini pour l'ensemble des transactions ou à partir d'un certain seuil.



L'authentification pour le banking mobile

La mobilité joue un rôle important pour les prestations en ligne. C'est la raison pour laquelle elle occupe une place primordiale sur l'agenda de la plupart des établissements, aussi bien en Suisse qu'en dehors. La mobilité s'accompagne d'un plus grand besoin de confort et de sécurité.

Dans des situations mobiles, il est extrêmement important de pouvoir utiliser en même temps plusieurs appareils informatiques. C'est pour cette raison que l'authentification à 2 facteurs (A2F) avec différents matériels est en règle générale perçue comme pénible. De l'autre côté, la sécurité des appareils mobiles n'a pas encore atteint le stade nécessaire pour les utiliser comme matériels contrôlés par les utilisateurs afin de manier les données d'accès personnelles A2F – comme ceci est requis habituellement pour les prestations bancaires sensibles.

Recommandations internationales

Les régulateurs internationaux ont reconnu cette situation et réagi de manière adéquate. La Banque centrale européenne a publié en janvier 2013 un premier document nommé «Recommendations for the Security of Internet Payments». Actuellement, un second document comprenant le titre «Recommendations for the Security of Mobile Payments» est achevé. Les deux documents sont indirectement également valables pour les établissements financiers suisses étant donné qu'il y a des conventions légales de conformité concernant certains chapitres de la directive européenne sur les services de paiement (PSD). Quelques pays asiatiques ont également réagi de manière similaire, tout particulièrement vis-à-vis de la publication mi-2013 de la directive sur la gestion des risques par les autorités monétaires de Singapour. Ces nouvelles dispositions prétendent à l'unanimité l'utilisation par le biais d'Internet l'A2F basée sur du matériel pour les paiements en ligne.

Limiter les risques

Les établissements financiers sont confrontés d'une manière générale à ces deux défis: comment peut-on répondre au mieux à ces directives avec la technologie actuelle des appareils mobiles et comment peut-on les satisfaire de manière idéale à l'avenir. Les solutions d'authentification reposant sur SMS sont souvent perçues comme idéales pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne le scénario de banking mobile, une condition importante de sécurité ne peut cependant pas être remplie: pour une authentification sûre basée sur SMS, un canal séparé, indépendant du service doit être utilisé vers un terminal séparé. En outre, en cas d'authentification par SMS ou SIM, les processus de commande d'une seconde carte SIM ou d'une carte de remplacement ont été sans cesse utilisés frauduleusement en voulant récupérer les données d'accès du banking en ligne. Et même si ce risque peut être efficacement restreint par quelques entreprises de télécommunication, leurs possibilités de contrôler les systèmes d'exploitation mobiles restent encore limitées. Ce dernier est connu et déterminant afin d'assurer une intégration sûre des cartes SIM avec les claviers et les affichages de ces appareils.

En raison de ces facteurs, de nombreux établissements financiers poursuivent une approche plus basée sur le risque. En même temps, des fonctions nécessaires régulièrement dotées d'un moindre risque sur la base d'une authentification confortable à un facteur (A1F) sont proposées ainsi qu'en cas de besoin, des fonctions nécessaires plus risquées dotées d'une A2F supplémentaire avec un matériel portable, convivial et sous contrôle de l'utilisateur. Afin de répondre aux exigences liées, le facteur de forme, la taille et l'interaction de l'utilisateur, qui s'avèrent nécessaires avec n'importe quel matériel A2F, doivent correspondre à tous les scénarios mobiles usuels. Les solutions dans cette catégorie comprennent entre autres la clé token sous forme de porte-clés, la bluetooth token, les cartes à puce à écran et les cartes à puce activées NFC dotées d'un modèle d'interaction contrôlé par l'utilisateur.

Matériels sûrs

La solution cible, à laquelle tout le monde aspire, est cependant autre chose: c'est une solution pour laquelle les fabricants d'appareils mobiles tiennent enfin leur promesse et conçoivent des appareils vraiment fiables – cela signifie des appareils sous le contrôle de l'utilisateur pouvant tenir prêts de manière adéquate les données d'accès A2F personnelles. Pour pouvoir atteindre un tel objectif, les claviers, écrans et les données d'accès sûres et personnelles sur l'appareil devraient être contrôlés uniquement par l'utilisateur avant de pouvoir être utilisés dans le cadre d'A2F. De nouvelles conceptions sont apparues

récemment, tout particulièrement par les développeurs d'appareils, qui souhaitent encourager les solutions BYOD (Bring Your Own Device) au niveau de la sécurité du matériel. Certaines parmi eux disposent de fonctions intéressantes qui pourraient permettre une A2F sûre reposant sur un appareil mobile dans la mesure où elles sont assez bon marché.

L'avenir montrera si une approche avec un seul matériel peut être facteur de succès ou si des solutions matérielles séparées, tels que les cartes à puce activées NFC, s'établiront plus rapidement comme norme sur le marché. Entre-temps, l'approche basée sur le risque semble être la meilleure solution afin de satisfaire la demande et de combler les lacunes technologiques actuelles.

Alain Hiltgen, UBS SA

alain.hiltgen@ubs.com

Impressum

Editeur

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich

Commandes/Feed-Back

CLEARIT@six-group.com

Edition

Edition 59 – Mai 2014

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.CLEARIT.ch.

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.CLEARIT.ch)

Conseil

Thomas Hadorn, PostFinance, Erich Schild, UBS SA, Susanne Eis, SECB, Martin Frick, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Roger Mettier, Credit Suisse SA, Jean-Jacques Maillard, BCV, Stefan Michel, BNS, Johann Wucherer, Liechtensteinischer Bankenverband

Equipe de rédaction

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsable) et Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

Traductions

Français, anglais: Word + Image

Présentation

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

Impression

Binkert Druck SA, Laufenburg

Contact

SIX Interbank Clearing SA
T +41 58 399 4747

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com